

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-GCP-24-0023 du 08/10/2024

NOR : ECOE2426812J

Instruction du 1^{er} octobre 2024

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU CENTRE DE GESTION FINANCIÈRE PLACÉ SOUS L'AUTORITÉ DU CONTRÔLEUR BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE MINISTÉRIEL DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS (OPÉRATIONS DU BUREAU SPIB-2C « IMMOBILIER ET SÛRETÉ »)

Bureau SPIB-2C

RÉSUMÉ

Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion référencée en objet.

Date d'application : 04/10/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Avenant n° 1**Convention de délégation de gestion****Article 1^{er}**

La convention de délégation de gestion du 21 mars 2023 entre le Centre de gestion financière placé sous l'autorité du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers et le bureau SPIB-2C « Immobilier et Sûreté » de la DGFIP (NOR : ECOE2308460J) est modifiée comme suit :

-L'annexe intitulée "Unités opérationnelles – Bureau SPIB-2C de la DGFIP" est remplacée par l'annexe intitulée «Unités opérationnelles - Bureau SPIB-2C de la DGFIP » suivante :

Programme	BOP	UO	Désignation	Prescripteur
0156	BOP central DGFIP	0156-CFIP-C005	UO CFIP Immo sécurité	SPIB2C
0156	BOP central DGFIP	0156-CFIP-C016	SPIB2C Fluides	SPIB2C
0723	BOP central	0723-CFIB-C003	DGFIP	SPIB2C
0362	BOP central DIE	0362-CDIE-CEFR	UO MEFR	SPIB2C
0348	BOP central	0348-CFIB-C003	DGFIP	SPIB2C
0349	BOP central SG	0349-CDBU-CEFI	UO SG MEFI	SPIB2C

Fait à Paris, le 01/10/2024

Le délégrant

Sous-direction du budget, de l'achat et
de l'immobilier de la DGFIP

Le Sous-Directeur

Xavier MICHELET

Le délégataire

Service de contrôle budgétaire et
comptable ministériel des ministères
économiques et financiers

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel

Guillaume GAUBERT

BOFIP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2265-3694